



Désignation du cabinet Finexsi,
en qualité d'expert indépendant,
dans le cadre de la demande d'offre publique
de retrait visant les actions Bourrelier Group

Bourrelier Group annonce que son conseil d'administration a désigné le cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Olivier Péronnet et Lucas Robin, en qualité d'expert indépendant dans le cadre de la demande d'offre publique de retrait (« OPR ») visant les actions Bourrelier Group.

Cette désignation a été décidée le 17 novembre 2020 par le conseil d'administration et l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette désignation le 18 décembre 2020.

Il est précisé que l'expert indépendant a été mandaté par le conseil d'administration de Bourrelier Group afin de remettre un rapport dans le cadre des dispositions de l'article 261-1 I 1° du règlement général de l'AMF (Bourrelier Group étant contrôlée) et, dans le cas où l'OPR serait suivie d'un retrait obligatoire, de l'article 261-1 II du règlement général de l'AMF.

Contact :

Mme Carole Haddad: 07 62 13 54 39

BOURRELIER GROUP

Siège : 5 rue Jean Monnet – 94130 NOGENT SUR MARNE

Société Anonyme au capital social de 31.106.715,00 € - RCS CRETEIL 957 504 608 - APE 7010Z

www.bourrelier-group.com

EURONEXT ISIN :

FR 000 0054421

